Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Comment faire appliquer une dã©cision de justice

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai obtenu la condamnation de mon ancienne propriÃ©taire le 13 avril 2010, par le Tribunal d'Instance de Paris, Ã me rembourser mon dÃ©pÃ´t de garantie de 500â?¬ qu'elle ne m'avait pas rendu lors de mon dÃ©part de son appartement en Juillet 2009.

Nous sommes aujourd'hui le 02 Juillet 2010, et je n'ai toujours pas reÃ§u mon remboursement. Pouvez-vous me dire si je dois Ã©crire Ã mon ancienne propriÃ©taire, si non Ã qui dois-je m'adresser, et de combien de temps dispose-t-elle normalement pour me rembourser ma caution Ã compter de sa condamnation ?

Je vous remercie par avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est ce que la décision de justice a été notifiée à votre ancienne propriétaire?
Avez vous fait appel à un huissier?

Cordialement

Par Visiteur

Alors, oui la décision de justice lui a été notifiée car sur celle-ci, on peut lire en bas de la 1ere page "Expedition à Madame R" , ainsi que "Executoire à Monsieur ."

Et je n'ai pas fait appel à un huissier pour l'instant car j'ignorais les frais que cela engendrerais, dois-je faire appel à un huissier ? Et accessoirement à combien s'eleveraient les frais ?

Merci beaucoup Maître, désolé de ne pas avoir pu répondre plus tôt, je n'étais pas chez moi.

Cordialement.

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Ne vous excusez pas vous pouvez me répondre à votre rythme.

Et je n'ai pas fait appel à un huissier pour l'instant car j'ignorais les frais que cela engendrerais, dois-je faire appel à un huissier ? Et accessoirement à combien s'eleveraient les frais ?
A mon sens vous devriez faire appel à un huissier car visiblement cette personne n'est pas vraiment pressée pour vous rendre votre du.
Les frais d'huissier seront en partie à votre charge et une autre partie à celle du débiteur et s'élèveront en principe à 250-300 euros.
Vous devriez prendre contact avec un huissier pour qu'il vous communique les tarifs.

Bien cordialement

Par Visiteur

Très bien, je vais essayer de voir si je peux trouver un huissier pas trop cher.

Pensez-vous qu'avant de ce faire , je devrais la prévenir par courrier ?
Je ne lui est pas ecris depuis sa condamnation le 13 avril dernier.

Merci,
Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Oui bien évidemment adressez lui une lettre recommandée avec accusé de réqception valant mise en demeure de respecter la décision de justice sans quoi vous ferrez appel à un huissier afin de recouvrer la dette.Cela vous éviterez à vous comme à elle des frais supplémentaires.
Ceci étant les frais restant à votre charge seront d'environ 60 euros.

Ben cordialement

Par Visiteur

Tres bien, je sais maintenant ce qu'il me reste à faire.

Je vous remercie Maître pour toutes ces information, et pour la qualité de votre service, je suis très satisfait.

Merci beaucoup,
Cordialement

Par Visiteur

Très cher Monsieur,

Merci de m'avoir accordé votre confiance.
Et je suis ravie d'avoir pu répondre à vos attentes.

En espérant que tout se passe pour le mieux et au plus vite.

Bien à vous.